



Demande de subvention Promotion de la relève pour le sport de haut niveau (associations)

(Art. 10b de l'ordonnance du 24 mars 2010 sur le Fonds du sport; RSB 437.63)

Le dossier complet (avec toutes les indications) doit parvenir au Fonds du sport au plus tard le 30 juin, sans quoi la demande est irrecevable.

La demande est adressée par

Association _____

Interlocuteur

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____ NPA / lieu _____

Téléphone _____ Courriel _____

Lieu / date _____ Signature _____

Annexes requises

Liste des cadres avec clubs et adresses

Programme annuel

Contrôle de présence J+S

Liste de titulaires de cartes spéciales (Talentcard, Swiss Olympic Card bronze)

Compte annuel approuvé (faisant apparaître la subvention du Fonds du sport) avec rapport de révision

Nombre de membres total _____ relève (5 à 20 ans) _____

Bulletin de versement libellé au nom de l'institution bénéficiaire

Remarque

Vous trouverez d'autres informations sur le droit aux subventions dans l'ordonnance sur le Fonds du sport ainsi que dans la directive du 1^{er} janvier 2013, à l'adresse

http://www.pom.be.ch/pom/fr/index/lotteriefonds/lotteriefonds/rechtliche_grundlagen.html